



MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

B.P 50109 21703 NUITS-SAINT-GEORGES Cedex
03 80 62 01 20 mairie@nuitsstgeorges.com ville-nuits-saint-georges.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE N° 451/2026

OBJET : TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR LA CREATION D'UN BRANCHEMENT A L'EAU POTABLE ET AUX EAUX USEES RUE DU BOIS DE CHARMOIS.

Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2212/1 et suivants sur les pouvoirs de Police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, en raison de travaux de terrassement pour la création d'un branchement à l'eau potable et aux eaux usées, il convient de réglementer la circulation de la rue du Bois de Charmois.

ARRÊTE

Article 1 – Du 07 au 09 octobre 2026, la circulation se fera en alternat manuel aux abords du chantier qui se situera 2A rue du Bois de Charmois.

Article 2 – La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par les soins de l'Entreprise « ETM Agence Pascal GUINOT » chargée des travaux.

Article 3 – Madame le Directeur Général des Services de la ville de Nuits-Saint-Georges, Messieurs le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent arrêté.

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 02 octobre 2026.

Le Maire,
Alexandre SUCHET

